

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 49424 du 13 juin 2016 portant inscription sur la liste des candidats reçus à l'examen du brevet supérieur de spécialiste des sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale spécialité « auto-engins blindés » – session 2016**

NOR : INTJ1620623S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4111-1 à L. 4144-1;

Vu le décret n° 2008-961 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires engagés;

Vu l'arrêté du 8 août 2012 modifié fixant les conditions d'attribution du brevet supérieur de spécialiste aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu le procès-verbal de délibération du jury en date du 13 juin 2016,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

À l'issue de l'ensemble des épreuves de l'examen correspondant, le brevet supérieur de spécialiste des sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale spécialité « auto-engins blindés » session 2016, est attribué aux deux (2) sous-officiers dont le nom suit, classés par ordre alphabétique:

<b>Forner</b>	Frédéric	Nigend : 218720
<b>Mahoudeau</b>	Jean-Sébastien	Nigend : 224070

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 13 juin 2016.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le général, sous-directeur des compétences,*  
D. QUENELLE